

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DU COMITE SYNDICAL DU 5 AVRIL 2018**

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de membres votants : 24

Titulaires présents : 18

Titulaires représentés :

Suppléants : 6

Procurations : 0

L'an deux mille dix-huit, jeudi 5 avril 2018 à 18 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à Villeneuve-lès-Bouloc sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Délégués titulaires présents :

CC des Coteaux du Girou : MM. BOUCHE J., CUJIVES D., GRANDJACQUOT D., VINTILLAS E.
CC du Frontonnais : MM. DUPUY D., NADALIN D., MIQUEL D., PETIT Pa., PETIT Ph.
CC des Hauts Tolosans : Mme AYGAT C. et MM. BOISSIERES J., CLUZET A., ESPIE J-C., JANER G., LAGORCEP.
CC Val'Aïgo : M. DUMOULIN, Mme GAYRAUD I. et M. SALIERES J-L.

Délégués titulaires représentés :

CC des Coteaux du Girou : M. CALAS D. représenté par M. ANJARD N. (Suppléant) ; M. PLICQUEP. représenté par M. BLANC Ch. (Suppléant)
CC du Frontonnais : M. GALLINARO A. représenté par Mme TIRMAN S. (Suppléante)
CC des Hauts Tolosans : M. DULONG D. représenté par M. MARTIN G. (Suppléant) ; M. ZANETTI L. représenté par Mme OGRODNIK P. (Suppléante) ; Mme FRAYARD C. représentée par M. SANCHEZ P. (Suppléant)

Délégués titulaires absents ou excusés :

CC des Coteaux du Girou : M. ROUMAGNAC L.
CC du Frontonnais : MM. CAVAGNAC H., PAPILLAULT P., VASSAL J-P.
CC des Hauts Tolosans : M. ANSELMEE.
CC Val'Aïgo : MM. LAVIGNOLLE V., OGET E.

Délibération n ° 2018 / 15

Objet : Adoption du Budget Primitif 2018

Monsieur Le Président expose à l'Assemblée, par nature et par fonction, le projet de budget pour l'exercice 2018.

Il explique que la proposition présentée au vote du comité syndical est construite autour des 5 axes suivants :

- ✚ Lancer une révision du SCoT à la hauteur des ambitions de ses Membres et à la mesure de leurs projets de territoires;
- ✚ Mener l'élaboration des PCAET à sa bonne fin pour leurs mises en œuvre dès 2019;
- ✚ Maintenir l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et dans leur projet;
- ✚ Suivre les projets et les documents de planification ayant un impact sur le territoire: SRADDET, InterSCoT, autres SCoT, PDU ; suivre les évolutions législatives;
- ✚ Communiquer sur le SCoT et dans le SCoT avec plus d'efficacité, partager la connaissance.

Il rappelle que les objectifs du SCoT pour l'année 2018 ont été exposés lors du Débat d'Orientations Budgétaires, durant lequel l'ensemble des projets et leur financement ont été détaillés.

Le Président explique que ce projet de budget permet de maintenir la participation des membres à 2,90 € par habitant, dont le détail par Communauté de communes se décompose comme suit (le calcul est basé sur la population légale 2018 au sens INSEE, correspondant à la population totale 2015) :

CC Coteaux du Girou		
Pop° totale	2,90 € / hab	
21 376	61 990,40 €	22,48%

CC du Frontonnais		
Pop° totale	2,90 € / hab	
25 945	75 240,50 €	27,29%

CC des Hauts Tolosans		
Pop° totale	2,90 € / hab	
33 189	96 248,10 €	34,90%

CC Val'Aigo		
Pop° totale	2,90 € / hab	
14 574	42 264,60 €	15,33%

Le Président expose enfin la synthèse du budget se déclinant ainsi :

Synthèse du budget proposé

		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
CA 2017	RESULTATS	DE L'EXERCICE	81 125,10 €	DE L'EXERCICE	- 19 289,69 €	
		REPORT	88 634,23 €	REPORT	61 688,32 €	
		DE CLOTURE	169 759,33 €	DE CLOTURE	42 398,63 €	
BP 2018 2,90 € / hab	DÉPENSES	CHAP 011	90 500,00 €	CHAP 20	103 798,63 €	
		CHAP 012	252 600,00 €	CHAP 21	16 600,00 €	
		CHAP 65	25 000,00 €			
		CHAP 68	100 000,00 €			
		CHAP 022	25 000,00 €			
		023	15 221,12 €			
		042	14 778,88 €			
		523 100,00 €	DÉPENSES	120 398,63 €		
	RECETTES	CHAP 013	8 597,07 €	CHAP 10	- €	
		CHAP 74	344 743,60 €	CHAP 13	48 000,00 €	
002 Report Excédent		169 759,33 €	CHAP 16	- €		
			021	15 221,12 €		
	523 100,00 €		040	14 778,88 €		
			001 Solde d'Exécution	42 398,63 €		
			RECETTES	120 398,63 €		

Le Budget présenté est équilibré en section de fonctionnement à hauteur de 523 100 € et en section d'investissement à hauteur de 120 398.63 €.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1er : D'ADOPTER par nature et par fonction le Budget 2018 tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2 : DE NOTIFIER le Budget Primitif 2018 et la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé au registre les membres présents.**

Pour copie conforme,

Date de la convocation :	29/03/2018
Date d'affichage :	29/03/2018
Certifié exécutoire le :	18/04/2018
Affichée le :	18/04/2018

Philippe PETIT,
Président

